Commune de
VANNES-SUR-COSSON

# Compte rendu du Conseil Municipal
# Séance du 04 novembre 2024 à 20H37

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre à vingt heures et trente-sept minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 04 novembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence d'Éric HAUER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 10 ; Pouvoir : 01 ; Absents : 02

**Présents** :
Mesdames : Odile GILLET, Annick GIRARD et Sandra BELMONTE
Messieurs : Eric HAUER, Christian BEAUDIN, Jordan CHASTAGNET, Stéphane VEDRINES, Xavier LECOMTE et Sébastien CHAVENEAU

**Pouvoir** : Diane ROGER donne pouvoir à Odile GILLET.

**Absents** : Olivier HURIER, Romain MITTEAU

Sébastien CHAVENEAU est désigné secrétaire de séance.

Le Maire annonce que le quorum est atteint et la séance débute à 20 h 37.

## 1 – Approbation Procès-verbal n° 08 -2024

Vote sur l'approbation du Procès-Verbal n°08 : 9 pour, 2 abstentions, 0 contre

**Après délibération le procès-verbal n° 08-2024 est approuvé à l'unanimité.**

## 2 – Délibération modification du règlement de l'eau potable

Dans le règlement de l'eau potable actuellement applicable rien n'est pas repris concernant la prise en charge du coût d'un nouveau raccordement demandé par un administré.
Afin que les frais de ce dernier ne soit pas entièrement à la charge de la collectivité, il est nécessaire de modifier le règlement de l'eau.

Monsieur Sébastien CHAVENEAU demande si cette disposition continuera après la prise de compétence par la Communauté de Communes du Val de Sully. Les déclarations du 1er Ministre ne vont pas dans ce sens. La comcom s'interroge…cela peut signifier une très lourde charge pour la Commune et une impossibilité d'emprunter pendant au moins six ans.

Monsieur le Maire informe que selon l'état des choses pourrait changer et la compétence ne serait plus reprise.

**Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

## 3 – Délibération modification du règlement de l'assainissement

Dans le règlement de l'assainissement de la commune de Vannes sur Cosson en cas de raccordement à l'assainissement collectif tout est à la charge de la collectivité.
Il est nécessaire de modifier le règlement pour qu'une partie soit à la charge du demandeur.

Aucune remarque.

**Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

## 4 – Délibération pour modification de la PFAC

Le coût actuel est de 1525,00 euros.

Il est proposé de la passer à 1647,00 euros ce qui correspond à 8% soit une augmentation de 122,00 euros (uniquement les raccordements neufs).

VOTE sur l'augmentation de la PFAC, en gardant la possibilité de payer en deux fois : 8 pour, abstentions 3, 0 contre.
VOTE sur l'augmentation de la PFAC de 8%, 8 pour, 3 abstentions, 0 contre

**Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal**

## 5 – Délibération 30km/h dans tout le village :

30 km/h dans tout le village, suite à l'accident en plein Bourg entre un piéton et un véhicule

Création d'un groupe de travail pour la sécurité routière sur la Commune.

Monsieur le maire demande s'il y a des candidats qui souhaitent intégrer le groupe**.**
Monsieur Stéphane VEDRINES, Monsieur Christian BEAUDIN, Monsieur Jordan CHASTAGNET, Monsieur Xavier LECOMTE, Madame Odile GILLET et Madame Annick GIRARD.

Monsieur Christian BEAUDIN demande dans quelle mesure on peut intégrer la population dans la décision.

**Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

## 6 – Délibération pour le poste de secrétaire de Mairie

Création d'un poste de Secrétaire Générale de mairie.

**Après délibération le procès-verbal n° 08-2024 est approuvé à l'unanimité.**

## 7 – Situation financière

Monsieur le Maire informe que pour le moment la situation est excédentaire.

Les documents du Budget sont distribués à l'ensemble du Conseil Municipal.

## 8 – RH

Monsieur le Maire annonce qu'un agent de service, ne souhaite pas le renouvellement de son contrat.

Absence de l'agent de garderie depuis plusieurs semaines.

Situation de l'agent qui s'occupe de l'entretien des gîtes. Peut-on lui proposer les heures et les tâches de ménage ? entretien proposé le 20/11/224 à 8h30.

**Réunion Commission RH le 20 novembre 2024 à 11h00.**

## 9 – Calendrier des fêtes

Réunion pour le calendrier des fêtes le 24 octobre 2024 à 20h00.

## 10 – Questions diverses

Monsieur le maire annonce que Monsieur CHEVALIER viendra le 26 novembre vers 9h30. Il faut lui préparer une récapitulation des dépenses en fonctionnement et investissement. Les documents devront lui être transmis le 13 décembre 2024 dernier délai. (Information de Monsieur Sébastien CHAVENEAU.

Madame Odile GILLET précise qu'il manque du monde pour la collecte de la Banque Alimentaire.

Madame Annick GIRARD demande un rappel pour ne pas se garer de manière encombrante devant la mairie.

La séance du Conseil Municipal est close à 22h05

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 02 décembre2024.**